



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9134 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement
Concert Fête de la Musique
Lundi 21 juin 2021
Bar la Magdelaine

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'un concert organisé dans le cadre de la Fête de la Musique par le Bar Hôtel La Magdelaine sur le parking et la voie menant à cet établissement le lundi 21 juin 2021, des mesures s'imposent pour sécuriser la manifestation ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Le stationnement et la circulation de tous véhicules, sont interdits sur le parking et la voie donnant accès aux commerces situés au 38 et 40 Faubourg d'Alsace, le lundi 21 juin 2021 de 17h00 à 23h00.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police. La surveillance des panneaux sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 3. - Le Commissariat de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT
Le mercredi 09 juin 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Organisateur
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie